

États Financiers

Déposés le 31 octobre 2023

Année financière
Pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
Rapport sommaire

TRAFICS 2022-2023

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Rapport de la direction


Les états financiers de la commission scolaire Western Québec pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 6054976710, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

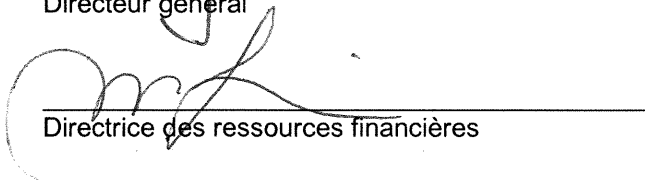
La direction de la commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil des commissaires s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la commission scolaire Western Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Gatineau

Date : 12 octobre 2023

**COMMISSION SCOLAIRE
WESTERN QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS**

30 JUIN 2023

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-6
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	7
ÉTAT DES RÉSULTATS	8
ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ	9
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	10
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
ANNEXE A	12
ANNEXE B	13
NOTES COMPLÉMENTAIRES	14-32



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
1839, rue Saint-Louis
Gatineau (Québec)
J8T 4H3

T 819 775-3306

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Western Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire Western Québec (ci-après « la commission scolaire »), portant la signature électronique 6054976710 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, la commission scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la commission scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux revenus de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états

financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Cette situation nous a conduit à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la commission scolaire a adopté les nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », le 1^{er} juillet 2022. Ces nouveaux chapitres doivent être appliqués prospectivement et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la commission scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 452

Les informations présentées aux pages 299 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de la commission scolaire pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 12 octobre 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la commission scolaire à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Gatineau
Le 13 octobre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134381

Commission scolaire Western Québec
État de la situation financière
au 30 juin 2023

	2023	2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	9 499 730	87 747
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 4)	10 163 892	20 125 825
Subvention d'investissement à recevoir (note 4)	115 267 870	102 063 840
Taxe scolaire à recevoir	2 314 106	2 925 840
Débiteurs	1 476 621	2 157 090
Stocks destinés à la revente	38 783	52 477
Placements de portefeuille et prêts (note 5)	647 673	647 673
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	139 408 675	128 060 492
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'organisme scolaire (note 6)	-	4 400 000
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 7)	10 315 000	-
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	12 479 085	11 024 166
Subvention d'investissement reportée (note 9)	110 286 413	100 875 647
Revenus perçus d'avance	1 054 367	1 002 636
Provision pour avantages sociaux (note 10)	5 858 492	5 679 935
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 12)	97 482 786	100 857 726
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	5 632 321	6 127 219
Autres passifs	1 121 080	1 236 582
TOTAL DES PASSIFS	244 229 544	231 203 910
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(104 820 870)	(103 143 418)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Annexe A)	120 476 780	112 671 778
Stocks de fournitures	6 591	4 848
Charges payées d'avance	333 498	384 403
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	120 816 869	113 061 029
EXCÉDENT ACCUMULÉ	15 995 999	9 917 610
L'excédent accumulé est composé des éléments suivants:		
Excédent accumulé lié aux activités	15 995 999	9 917 610
	15 995 999	9 917 610

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Lu et approuvé


 Administrateur

Commission scolaire Western Québec
État des résultats
Exercice clos le 30 juin 2023

	Budget 2023	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022 (redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ	98,262,222	102,196,565	99,468,562
Subvention d'investissement	94,171	4,094,792	215,683
Autres subventions et contributions	514,823	1,183,410	1,112,869
Taxe scolaire	17,031,684	17,191,152	17,169,689
Droits de scolarité et frais de scolarisation	108,000	188,566	90,656
Ventes de biens et services	2,370,000	2,856,113	2,606,166
Revenus divers	632,622	1,536,182	1,372,979
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5,830,328	7,449,871	5,913,756
Total des revenus	124,843,850	136,696,651	127,950,360
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	54,176,390	58,211,069	59,330,148
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	35,315,618	31,014,112	25,681,939
Services d'appoint	10,410,306	13,265,692	12,452,734
Activités administratives	6,227,861	6,028,990	5,497,365
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	14,531,359	16,051,273	14,801,093
Activités connexes	4,322,092	5,868,568	4,204,503
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	213,586	178,557	93,777
Total des charges	125,197,212	130,618,262	122,061,559
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	(353,362)	6,078,389	5,888,801

Commission scolaire Western Québec
 État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités
 Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022
		(redressé)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	14,795,347	8,622,920
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	(4,877,737)	(4,594,111)
Solde redressé	9,917,610	4,028,810
Excédent de l'exercice lié aux activités	6,078,389	5,888,801
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	15,995,999	9,917,610

Commission scolaire Western Québec
 État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
 Exercice clos le 30 juin 2023

	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(97,016,199)	(102,121,611)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	(6,127,219)	(5,901,952)
SOLDE REDRESSÉ	(103,143,418)	(108,023,563)
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	6,078,389	5,888,801
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(14,291,974)	(7,512,381)
Amortissement des immobilisations corporelles	6,486,972	6,349,969
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(7,805,002)	(1,162,412)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	49,162	95,397
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	0	0
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(104,820,870)	(103,201,777)

Commission scolaire Western Québec
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice (page 8)	6,078,389	5,888,801
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Provision pour avantages sociaux futurs	178,557	93,777
Stocks et charges payées d'avance	49,162	95,397
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	9,410,766	1,591,018
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	35,366	8,125
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	6,486,972	6,349,969
Charges de désactualisation	292,662	283,626
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	<u>(2,367,800)</u>	<u>(18,756,626)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	20,164,074	(4,445,913)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(13,256,784)</u>	<u>(7,512,381)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(13,256,784)	(7,512,381)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	<u>0</u>	<u>(647,673)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0	(647,673)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	5,314,031	12,950,000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(7,684,338)	(6,655,276)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	0	4,400,000
Produits provenant des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(4,400,000)	0
Remboursement provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	10,315,000	0
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	<u>(1,040,000)</u>	<u>0</u>
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	2,504,693	10,694,724
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9,411,983	(2,194,868)
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>87,747</u>	<u>1,998,989</u>
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	9,499,730	87,747

Commission scolaire Western Québec
ANNEXE A - Détail des immobilisations corporelles
au 30 juin 2023

	Coût			Amortissement accumulé			Valeur comptable nette au 30 juin 2023	Valeur comptable nette au 30 juin 2022 (redressé)
	Solde au 30 juin 2022 (redressé)	Acquisitions	Solde à la fin	Solde au 30 juin 2022 (redressé)	Amortissement	Solde à la fin		
Terrains								
Terrains	2,717,972	0	2,717,972				2,717,972	2,717,972
Aménagements								
Aménagements de terrain (10 ans)	493,459	81,431	574,890	410,021	19,547	429,568	145,322	83,438
Aménagements de terrain (20 ans)	6,029,044	2,882,355	8,911,399	2,074,219	421,449	2,495,668	6,415,731	3,954,825
Bâtiments								
Bâtiments acquis avant le 1er juillet 2008 (35 ans)	76,767,515	0	76,767,515	58,359,155	1,353,533	59,712,688	17,054,827	18,408,360
Bâtiments (50 ans)	40,350,726	3,208,832	43,559,558	6,346,437	725,346	7,071,783	36,487,775	34,004,289
Améliorations locatives	22,730	0	22,730	22,730	0	22,730	0	0
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations								
OMHS - Bâtiments (35 ans)	2,606,324	(729,202)	1,877,122	1,356,841	58,359	1,415,200	461,922	1,249,483
Améliorations et transformations majeures								
Améliorations et rénovations majeures (15 ans)	0	0	0	0	0	0	0	0
Améliorations et rénovations majeures (25 ans)	17,003,007	1,323,706	18,326,712	5,016,299	699,425	5,715,725	12,610,988	11,986,707
Améliorations et rénovations majeures (30 ans)	24,961,791	3,939,943	28,901,734	4,631,821	801,998	5,433,819	23,467,915	20,329,970
Améliorations et rénovations majeures (40 ans)	17,643,387	2,405,813	20,049,199	2,692,274	439,507	3,131,782	16,917,418	14,951,112
OMHS - Améliorations et rénovations majeures	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel et équipement								
Mobilier et équipement de bureau	1,270,477	200,110	1,470,587	739,248	213,425	952,673	517,914	531,229
Autres équipements	1,000,709	20,486	1,021,195	483,760	67,255	551,015	470,180	516,950
Équipement informatique	3,766,098	750,205	4,516,303	2,251,919	1,061,773	3,313,692	1,202,611	1,514,179
Équipement de communication multimédia	1,758,452	60,813	1,819,265	908,341	302,679	1,211,020	608,245	850,111
Matériel roulant	81,753	0	81,753	77,052	4,701	81,753	0	4,701
Documents de bibliothèque	988,775	130,753	1,119,528	447,040	95,966	543,006	576,523	541,736
Documents de bibliothèque (Achats initiaux)	0	0	0	0	0	0	0	0
Manuels scolaires (Achats initiaux)	107,607	14,699	122,306	116,244	20,942	137,186	(14,880)	(8,637)
Manuels scolaires (mesures 30150, 30160 et 30170)	52,808	0	52,808	8,261	0	8,261	44,547	44,547
Équipement spécialisé reliés à l'éducation								
Équipement spécialisé (10 ans)	331,880	2,031	333,911	137,211	35,853	173,063	160,848	194,670
Équipement spécialisé (20 ans)	839,444	0	839,444	502,527	41,972	544,499	294,945	336,917
OMHS - Équipement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0
Développement informatique								
Développement informatique	94,864	0	94,864	94,864	0	94,864	0	0
Réseaux complexes								
Réseau de télécommunication	2,963,711	0	2,963,711	2,504,493	123,240	2,627,733	335,978	459,218
TOTAL	201,852,532	14,291,974	216,144,506	89,180,754	6,486,972	95,667,726	120,476,780	112,671,778

Commission scolaire Western Québec
ANNEXE B - Charges par activité
Exercice clos le 30 juin 2023

	RÉMUNÉRATION	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	FRAIS DE DÉPLACEMENT	FOURNITURES ET MATÉRIELS	SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS	CHARGES D'INVES. NON CAPITALISAB. ET AMORTISSEMENT	AUTRES CHARGES	TOTAL 2023	TOTAL 2022 (redressé)
ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION									
Éducation préscolaire	3,639,621	444,106	0	61,933	3,939	0	0	4,149,599	4,493,151
Enseignement primaire	21,692,752	2,634,744	3,913	244,046	728	0	0	24,576,183	23,982,562
Enseignement secondaire général	19,232,803	2,273,674	252	448,151	4,795	3,112	0	21,962,787	21,178,342
Formation professionnelle	1,447,670	179,740	21,609	122,754	93,860	200	0	1,865,833	2,293,765
Enseignement particulier	3,326,181	384,984	5,583	55,438	84,868	0	0	3,857,055	5,765,923
Formation générale des adultes	1,547,510	182,579	149	62,009	7,228	136	0	1,799,612	1,616,403
TOTAL	50,886,537	6,099,827	31,505	994,331	195,419	3,449	0	58,211,069	59,330,148
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT									
Gestion des écoles et des centres	6,191,272	806,184	46,198	286,429	238,382	743	0	7,569,207	6,975,622
Moyens d'enseignement	970,746	134,713	41,266	47,521	663,999	3,869	0	1,862,114	2,244,076
Services complémentaires	10,898,418	1,508,416	71,586	473,469	724,798	0	0	13,676,688	12,062,820
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	3,683,215	497,948	26,869	205,342	299,224	0	1,200	4,713,799	1,645,348
Animation et développement pédagogique	1,584,541	178,330	15,600	4,917	21,699	434	0	1,805,520	1,905,581
Perfectionnement personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	253,596	32,066	177,462	13,879	200,118	0	0	677,122	381,459
Activités sportives, culturelles et sociales	16,047	2,351	224	193,612	274,550	0	222,879	709,662	467,033
TOTAL	23,597,834	3,160,009	379,204	1,225,170	2,422,771	5,045	224,079	31,014,112	25,681,939
SERVICES D'APPOINT									
Transport scolaire	0	0	0	0	9,012,349	0	1,619,901	10,632,250	10,012,645
Service de garde	2,138,148	308,092	306	120,164	63,308	0	3,424	2,633,442	2,440,088
TOTAL	2,138,148	308,092	306	120,164	9,075,657	0	1,623,325	13,265,692	12,452,734
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES									
Conseil des commissaires et comités	146,237	8,242	5,385	5,848	25,879	0	0	191,591	243,768
Gestion	3,451,004	427,250	42,683	28,928	329,766	0	5,886	4,285,517	4,281,172
Services corporatifs	651,234	77,134	4,392	189,382	571,154	0	0	1,493,295	950,441
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	0	0	3,491	0	55,096	0	0	58,586	21,983
TOTAL	4,248,475	512,626	55,950	224,159	981,895	0	5,886	6,028,990	5,497,365
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES									
Entretien et amortissement des biens meubles	0	0	0	5,829	138,119	2,049,519	0	2,193,468	2,137,832
Conservation et amortissement des biens immeubles	585,258	88,351	68,574	438,752	1,572,620	4,519,165	234,303	7,507,023	6,918,417
Entretien ménager	1,826,334	266,831	6,042	270,045	1,060,504	0	0	3,429,756	3,481,690
Consommation énergétique	0	0	0	2,174,927	6,722	0	0	2,181,649	1,931,837
Location d'immeubles	0	0	0	0	322,363	0	0	322,363	128,643
Protection et sécurité non capitalisables	0	0	0	2,763	164,866	0	0	167,629	130,248
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	0	0	659	181,682	67,046	0	0	249,386	72,426
TOTAL	2,411,591	355,182	75,274	3,073,998	3,332,240	6,568,684	234,303	16,051,273	14,801,093
ACTIVITÉS CONNEXES									
Financement	0	0	0	0	0	0	3,262,594	3,262,594	3,111,375
Projets spéciaux	98,242	10,586	15,189	7,994	81,811	0	0	213,822	188,809
Rétroactivité	93,981	(28,821)	0	0	0	0	0	65,160	(347,670)
Droits de scolarité et ententes	0	0	0	0	0	0	893,024	893,024	733,763
Variation des provisions	0	0	0	0	0	0	808,092	808,092	(181,002)
Prêts de services	546,801	62,613	0	0	0	0	0	609,413	699,204
Autres activités connexes	0	0	0	0	0	0	16,463	16,463	25
TOTAL	739,023	44,377	15,189	7,994	81,811	0	4,980,173	5,868,568	4,204,503
VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX									
	0	0	0	0	0	0	178,557	178,557	93,777
TOTAL DES DÉPENSES	84,021,609	10,480,113	557,429	5,645,816	16,089,793	6,577,178	7,067,766	130,618,262	121,967,782

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire Western Québec (ci-après « la commission scolaire ») est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire Western Québec, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et l'obligation liées à la mise hors norme d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La commission scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût étant établi selon la méthode du Premier entré Premier sorti.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse la norme environnementale;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Au 30 juin 2023, la commission scolaire Western Québec n'a aucun passif relié aux sites contaminés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la commission scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, la commission scolaire est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisation, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 14 à 60 ans.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la commission scolaire bénéficie des services acquis.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2022, la commission scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations louées. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1937;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1^{er} avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023	2022
Revenus		
Subvention d'investissement	3 755 199	
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	1 415 200	—
Total des revenus	5 170 399	—
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	292 662	283 626
Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités	4 877 737	(283 626)

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2023	2022
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	(4 877 737)	(4 594 111)
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	—	(4 877 737)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023	2022
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	5 632 320	—
Total des actifs financiers	5 632 320	—
Passifs		
Subvention d'investissement reportée	461 922	
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	5 632 320	6 127 219
Actifs financiers nets (Dette nette)	6 094 242	6 127 219
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	461 922	1 249 482
Excédent (Déficit) accumulé à la fin	—	(4 877 737)

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023	2022
Actifs financiers nets (Dette nette) au début	(4 877 737)	(4 594 111)
Excédent (Déficit) de l'exercice	4 877 737	(283 626)
Immobilisations corporelles	(461 962)	—
Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin	(461 962)	(4 877 737)

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Le 1^{er} juillet 2022, la commission scolaire a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la commission scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2023	2022
	\$	\$
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	10 105 994	20 045 906
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	57 898	39 959
	10 163 892	20 125 825

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

Placement de portefeuilles	2023	2022
	\$	\$
Certificats de placement garanti		
CPG 1 an non-remboursable au taux de 0.58%	578 295	578 295
CPG 1 an non-remboursable au taux de 0.55%	60 921	60 921
CPG 1 an non-remboursable au taux de 0.55%	8 455	8 455
Total des placements de portefeuille évalués au coût	647 673	647 673
Échéancier des placements au 30 juin 2023	-	647 673
2024	647 673	

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisé est de 14 254 888 \$ (34 832 783 \$ au 30 juin 2022). Aucune acceptation bancaire au 30 juin 2023.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

7. EMPUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

L'ouverture de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 40 326 846\$, porte intérêt au taux de 5.27250% au 30 juin 2023 et est garantie par le MEQ.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2023	2022
	\$	\$
Salaires courus, déductions et charges sociales	7 189 217	7 924 532
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	226 406	103 206
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 413 226	2 302 971
Taxes à la consommation à payer	2 899	31 356
Intérêts courus	647 337	662 101
	12 479 085	11 024 166

9. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2023	2022
	\$	\$
Congé maladie	2 025 438	2 169 519
Vacances	2 782 989	2 473 719
Indemnités de départ	145 037	145 037
Assurance-traitement et autres congés sociaux	49 965	74 592
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux	855 063	817 067
	5 858 492	5 679 934

11. EMPRUNTS À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Au 30 juin 2023, aucun emprunt à long terme est à la charge de la commission scolaire.

12. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2023	2022
	\$	\$
Règles budgétaires		
Billets à long terme portant intérêt à des taux variant de 0,69% à 5,41%, échéant d'avril 2024 à décembre 2047, remboursables par subventions du ministère de l'Enseignement.	97 926 769	101 337 076
Frais reportés liés aux dettes	(443 983)	(479 349)
	97 482 786	100 857 727

Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2023

2024	7 638 244 \$
2025	19 774 382 \$
2026	4 428 499 \$
2027	10 148 563 \$
2028	14 342 563 \$
2029 et suivantes	41 594 518 \$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

13. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Au 30 juin 2023, aucun passif au titre des sites contaminés est à déclarer.

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATION

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) de la commission scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

La commission scolaire détient aucuns bâtiments patrimoniaux pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service n'est présentée aux états financiers.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023			2022
	Désamiantage	Autres	Total	Total
Solde au début	6 127 219	—	6 127 219	5 901 952
Charge de désactualisation	234 303	—	234 303	225 267
Révision des estimations [augmentation / (diminution)]	(729 202)	—	—	—
Solde à la fin	5 632 320	—	5 632 320	6 127 219

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 14 ans à 60 ans
Taux d'inflation	2,93 %

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 5 632 321 \$ (6 127 219 \$ au 30 juin 2022).

Une contribution financière de 5 632 321 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 5 170 399 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde restant a été constaté dans les revenus reportés.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 du rapport financier et à l'annexe A.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 8 134 999\$ (10 017 999 \$ au 30 juin 2022), soit 3 536 989 \$ (5 424 315 \$ au 30 juin 2022) pour des améliorations et transformations majeures, 4 032 798 \$ (3 629 472 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments, 565 212 \$ (964 211 \$ au 30 juin 2022) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	40 466	1 437
Intérêts reçus au cours de l'exercice	264 186	45 886

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 1 035 190 \$ (nul \$ en 2022) qui est inclus dans les « Crédoiteurs et frais courus à payer ». Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 64 916 882 \$ (nul \$ en 2022) pour des contrats de transport scolaire, échéant en octobre 2030. Les versements pour les exercices s'élèvent à 9 595 384 \$ en 2024, 9 595 384 \$ en 2025, 9 183 184 \$ en 2026, 9 183 184 \$ en 2027, 9 183 184 \$ en 2028, 9 088 281 \$ en 2029 et à 9 088 281 \$ 2030.
- b) Un montant de 715 190 \$ (546 080 \$ en 2022) à verser pour des contrats de coupe de gazon, de déneigement, entretien des équipements de chauffages, conteneurs à ordures et services de collecte échéant en juin 2026. Les versements pour les exercices s'élèvent à 397 467 \$ en 2024, 187 055 \$ en 2025 et 130 669 \$ en 2026.
- c) Un montant de 516 314\$ (746 856 \$ en 2022) à verser pour des contrats de location de photocopieurs et équipements informatique, échéant jusqu'en juin 2026. Les versements pour les exercices s'élèvent à 233 359 \$ en 2024, 229 139 \$ en 2025, et 53 816 \$ en 2026.
- d) Un montant de 4 688 741 \$ (10 113 164 \$ en 2022) pour des projets de construction, d'aménagement et de rénovations majeures, échéant au plus tard en juin 2024.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

- e) Un montant de 23 955 177 \$ pour le projet d'agrandissement (Lab-École) de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau.
- f) Un montant de 294 710 \$ (33 343 \$ en 2022) pour le contrat des vérificateurs externes, échéant jusqu'en juin 2027. Les versements pour les exercices s'élèvent à 60 000 \$ en 2023, 63 250 \$ en 2024, 66 000 \$ en 2025, 51 200 \$ en 2026 et 53,760 \$ en 2027.

18. DROITS CONTRACTUELS

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 20 715 041 \$ sur une période de 24 ans. L'échéancier de ces subventions est de 2 748 431 \$ en 2024, de 2 356 922 \$ en 2025, de 2 005 525 \$ en 2026, de 1 806 629 \$ en 2027 et de 1 466 570 \$ en 2028.

19. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2023, les réclamations en suspens contre la commission scolaire se chiffrent à 55 500 \$ (55 000 \$ au 30 juin 2022). La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant. Il s'agit d'une réclamation devant le Tribunal des droits de la personne.

20. APPARENTÉS

La commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la commission scolaire.

Aucune transaction n'a été conclue entre la commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

La Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La commission scolaire, est exposée à divers types de risques découlant de ses instruments financiers. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour la commission scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, de 551 112 \$, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	2023	2022
Débiteurs	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	605 097	1 431 760
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	200 488	47 384
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	23 577	210 760
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 944 349	5 647 683
Sous-total	5 773 491	7 537 497
Moins la provision pour créances douteuses	(2 475 978)	(2 454 568)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	3 297 513	5 082 929

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2023	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	-	-	-	-	-
Emprunt temporaire faisant l'objet d'une promesse de subvention	10 315 000\$	-	-	-	10 315 000\$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	9 045 280\$	-	-	-	9 045 280 \$
Dettes à long terme	7 638 244 \$	34 351 444 \$	17 118 126 \$	38 818 956 \$	97 926 769 \$
Provision pour avantages sociaux	5 858 492 \$	-	-	-	5 858 492 \$

30 juin 2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	4 400 000 \$	-	-	-	4 400 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	9 442 170\$	-	-	-	9 442 170 \$
Dettes à long terme	8 724 338 \$	30 266 408 \$	24 151 188 \$	38 543 143 \$	101 685 076 \$
Provision pour avantages sociaux	5 679 935 \$	-	-	-	5 679 935 \$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que la commission scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 30 juin 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

22. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.